Jeudi 31 Janvier 2019

10 Port-Gentil

Tour de ville

Espaces verts contre tas d'ordures



Un des moyens de venir à bout des nombreux tas d'ordures qui essaiment à travers la capitale économique, c'est sans doute de créer des espaces verts ou fleuris à la place de ces dépôts. C'est ce qu'ont compris certains riverains qui, par ces petites actions, aident non seulement à embellir les quartiers, mais éloignent aussi les nuisances olfactives et les risques des maladies vectorielles qui les guettent.

Lumière sur les tombes



Comme tout le monde sait, le cimetière central, sis "Derrière-Gabon Télécoms", est actuellement saturé. Plus question donc d'y inhumer de morts. Seuls les proches des défunts s'y rendent régulièrement pour entretenir les tombes où reposent ces derniers. Ce cimetière est désormais éclairé, des lampadaires solaires venant d'y être installés. De quoi dissuader les profanateurs de tombes de tout poil, qui se signalaient à cet endroit.

Il était une fois Transpog

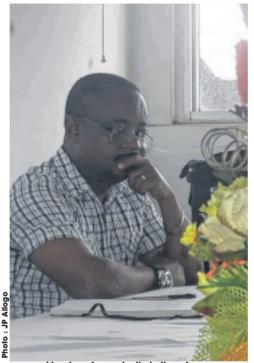


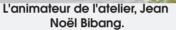
Les habitants de Port-Gentil se souviennent sans doute de Transpog, une initiative privée qui avait suscité beaucoup d'espoir chez les îliens, confrontés à l'épineux problème de transport urbain. Le promoteur n'ayant pu convaincre la municipalité de lui venir en aide, en lui accordant une subvention, n'a pas insisté. Ce bus vu quelque part dans la ville de sable, témoigne de cette expérience non aboutie.

Effectué par FAE

Pêche/Atelier de consultation sur la zone communautaire de pêche

Les pêcheurs édifiés







Une vue des pêcheurs présents à cette formation.

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

Dans les mois ou années à venir, a-t-on appris, il ne sera plus question de pêcher du poisson en désordre, ou de le vendre à n'importe quel endroit.

SAMEDI dernier, les pê-

cheurs de la cité pétrolière ont pris part dans les locaux du centre des pêches situé au portmôle, à un atelier de consultations sur la zone communautaire de pêche de Port-Gentil. La rencontre était animée par Jean-Noël Bibang de la direction générale de la Pêche et l'Aquaculture (DGPA). Dans son exposé, l'orateur a édifié l'assistance sur un certain nombre d'exigences et de contraintes : mesures de gestion dans la zone de pêche communautaire de Port-Gentil, incluant des restrictions légales existantes sur certains engins zones, la détermination du gouvernement de protéger les droits d'accès des pêcheurs locaux, l'obligation et la responsabilité de protéger les habitats critiques et les ressources naturelles, sans éluder la nécessité d'empêcher l'expansion incontrôlée de la pression de pêche sur les ressources vulnérables. S'agissant de la pêche artisanale à but commercial, on retiendra que pour l'instant, l'accès à cette activité est li-

mité uniquement aux

lieux et débarcadères suivants : Centre des pêches, Matanda, Lipe 1 et Lipe 3. «Le débarquement des captures pour la vente ou le transport est interdit dans les lieux hors de cette liste. Tout comme la création de nouveaux débarcadères

ou points de vente des produits de la pêche de la zone de pêche artisanale de Port-Gentil», a indiqué M. Bibang.

Les aspects sur les méthodes spécifiques à la gestion de la pêche commerciale, à la pêche coutumière, les mesures de conservation concernant les espèces sensibles, la collecte des données statistiques et le suivi scientifique ont aussi été expliqués par l'expert. Reste maintenant au gouvernement de procéder à l'application stricte de toutes ces mesures.

